



-
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2017**
-

Crédit photo : Marji Beach/Animal Place

éthique
& animaux



L214

■ **BILAN 2016** ■

Depuis ses débuts, L214 ne cesse de prendre de l'ampleur. L'année 2016 a été particulièrement intense dans bien des domaines. La face la plus visible concerne les enquêtes et leur médiatisation mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg.

L214 est multifonctions : par nos différentes initiatives, nous mettons à disposition des informations, des outils en cherchant à provoquer des changements dans la façon de considérer nos relations aux autres animaux, dans nos pratiques agricoles et alimentaires.

Ce travail ne pourrait être mené sans l'appui d'une logistique efficace et réactive.

C'est une équipe qui grandit, avec des personnes motivées, déterminées et compétentes dans de nombreux domaines : nous étions une poignée de bénévoles il y a 9 ans, aujourd'hui, nous sommes une trentaine de salariés, des milliers de bénévoles, des dizaines de milliers de membres, des centaines de milliers de sympathisants.

Les objectifs de l'association n'ont pas changé : défendre les animaux, lutter contre le spécisme par différents canaux.

Nos méthodes et nos stratégies évoluent, nous sommes curieux, nous observons, toujours à la recherche de solutions et de nouvelles idées. Nous nous remettons en question, interrogeons nos orientations de façon à toujours essayer d'être le plus efficace possible. Nous restons conscients de l'urgence d'agir concrètement et massivement pour les animaux.

Une autre chose dont nous sommes vraiment conscients, c'est que sans vous, rien ne serait possible.

PARLONS DE L214

Vous, nous, c'est plus de 25 000 membres (25 237 au 31 décembre). Depuis les débuts de L214, l'augmentation du nombre de personnes qui rejoignent l'association est exponentielle.

Grâce à votre soutien, L214 est une association qui prend de l'ampleur. Les objectifs que nous nous sommes fixés touchent de nombreux domaines, demandent des compétences toujours plus importantes et des coéquipiers supplémentaires.

En décembre 2016, nous étions 25 salariés (pour mémoire, nous étions 12 en décembre 2015). Aujourd'hui, nous sommes 38, avec une coordination générale assurée par Johanne, Bérénice, Florent, Sébastien et Brigitte. Nous nous structurons au fur et à mesure, conservons le travail à distance comme principal mode de travail. Nous avons maintenant des locaux sur Lyon (boutique, gestion du courrier entrant et sortant) et sur Paris (espace de coworking accessible aux salariés qui le souhaitent).

DES SOUTIENS DE POIDS

Parmi nos plus de 25 000 membres donateurs, 25% ont opté pour un don mensuel et représentent 26% du montant des dons. 186 donateurs (0,7%) ont donné 1 000€ ou plus en 2016, et leurs dons représentent 25% du montant total récolté. Les 91 associations, fondations ou entreprises qui nous ont soutenu représentent quant à elles 0,3% des donateurs et 9,5% du montant des dons. Un nombre croissant de membres nous contactent également pour faire bénéficier L214 d'un legs ou d'une assurance-vie via le fonds de dotation.

D'autres offrent directement des services à L214. C'est le cas de notre expert-comptable qui nous accompagne gracieusement depuis les débuts de L214. On peut citer égale-

ment Un Monde Vegan et The Vegan Shop qui ont approvisionné les actions en produits vegan et Vegan Folie's qui reverse les bénéfices des soirées qu'elle organise à L214.

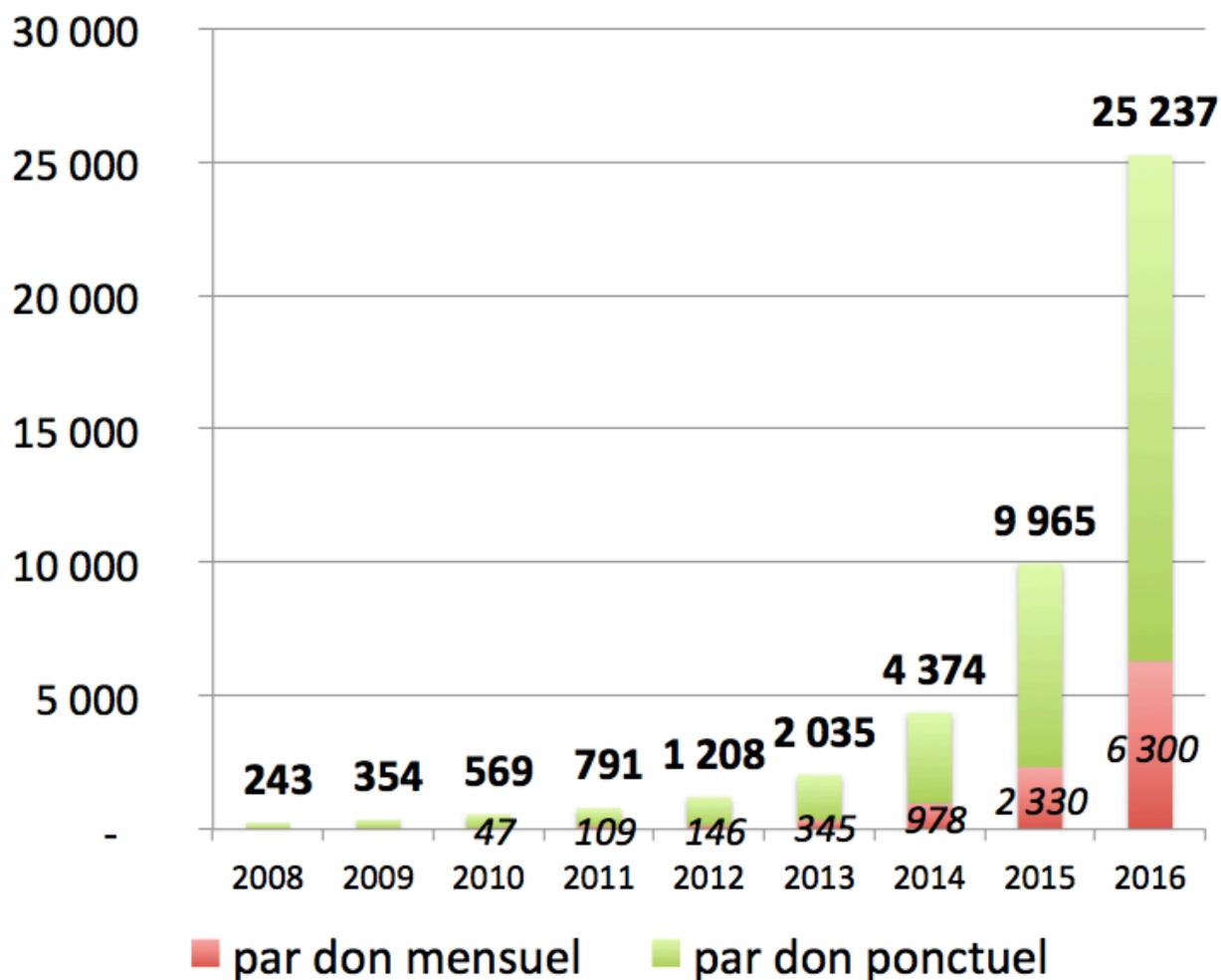
Par ailleurs, 23 entreprises et artistes se sont engagés à offrir des réductions et avantages aux membres de L214 et figurent sur notre page L214.com/avantages.

Il est difficile de citer l'ensemble des personnes, personnalités, entreprises, fondations, associations qui ont soutenu L214 cette année. Mais toute l'équipe de L214 les remercie chaleureusement et sincèrement.

DES SYMPATHISANTS ACTIFS

En 2016, nous avons reçu plus de 4 500 messages via notre formulaire de contact : des encouragements, des questions, des témoignages, des signalements de maltraitance, quelques mécontentements aussi. Parmi ces messages, un nombre conséquent de témoignages de personnes qui ont changé leur mode de consommation grâce à L214, qui sont devenues végétariennes ou vegan, de personnes qui ont été mieux comprises par leur entourage et d'autres qui ont pris conscience de la situation catastrophique des animaux. De nombreux collégiens, lycéens et étudiants ont choisi de travailler sur la question des abattoirs et nous les renseignons du mieux que nous le pouvons. Une Foire Aux Questions a été mise en place fin 2016 pour les questions qui revenaient souvent afin d'être plus efficace dans le traitement de ces messages. Nous recevons aussi des centaines de lettres chaque mois.

Aujourd'hui, les messages reçus, les dons, les demandes de partenariats ou d'informations sont traités par Patricia, Amélie, Cécile, Lilo et Thibaut.



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'adhérents à jour de cotisation le 31 déc.	243	354	569	791	1 208	2 035	4 374	9 965	25 237
Dont... par don mensuel			47	109	146	345	978	2 330	6 300
Dont... nouveaux membres	243	237	317	342	598	1 269	2 974	6 830	18 036

LES ACTIONS DE L214

LES ENQUÊTES

En 2015, nous avons diffusé une enquête sur l'abattoir d'Alès. Cette enquête, commentée par Hélène de Fougères, avait eu un fort impact dans la société civile notamment. En 2016, nous avons continué à diffuser tout au long de l'année de nouvelles enquêtes "abattoir". Elles aussi ont été très largement reprises dans les médias, ont indiscutablement causé un choc dans l'opinion publique et soulevé de sérieuses interrogations sur la légalité des pratiques des abattoirs. **Elles sont à l'origine, via Olivier Falorni, député du Groupe Radical, républicain, démocrate et progressiste, de la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.** Suite à cette commission d'enquête, un rapport a été établi. Il comporte 65 mesures. Certaines de ces mesures ont été reprises dans une proposition de loi, là aussi portée par Olivier Falorni. Cette loi, votée en première lecture à l'Assemblée nationale le 12 janvier dernier, rendrait le contrôle vidéo obligatoire dans les abattoirs. En l'état, les images ne seraient accessibles qu'aux services vétérinaires (DDPP) et aux responsables protection animale (RPA, employés des abattoirs), bien insuffisant à notre avis pour un contrôle objectif. Cette loi instaurerait la tenue d'un Comité national d'éthique des abattoirs qui est d'ores et déjà en cours de constitution (sans attendre le vote définitif de la loi). Enfin, et ce serait la seule véritable avancée, un délit de mauvais traitement concernant les établissements d'abattage ou de transport d'animaux vivants serait ajouté au code rural.

Les images vidéos d'abattoir (mises à part celles de l'abattoir du Vigeant) affichent toutes un nombre de vues supérieur au million.

Suite à la 3e diffusion d'enquête (l'abattoir de Mauléon-Licharre), **le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a ordonné aux préfets de procéder à des inspections spécifiques sur la protection animale dans l'ensemble des abattoirs de boucherie de France** (hors abattoirs dits de "volailles"). Conclusions de cet audit national : 80% des abattoirs présentaient des non-conformités, dont 31% des non-conformités

moyennes et majeures. Ces rapports ont été publiés sur le site du ministère de l'Agriculture. Ils ont été dépubliés depuis...

Nous avons systématiquement porté plainte contre les abattoirs visés par nos enquêtes (cf. section juridique ci-dessous).

Liste des enquêtes "abattoir" diffusées en 2016 :

- **Abattoir du Vigan (Gard) diffusée en février 2016, commentée par Nili Hadida, plus de 2 millions de vues.** Abattoir certifié bio. 145 000 signatures pour demander l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire. 14 000 mails envoyés aux députés.
- **Abattoir de Mauléon-Licharre (Pyrénées-Atlantiques) diffusée en mars 2016, commentée par Jean-Baptiste Del Amo, plus d'un million de vues.** Suite à une suspension d'agrément sanitaire, l'abattoir est resté fermé presque un mois. Stéphane Le Foll a ordonné une inspection généralisée dans tous les abattoirs de boucherie de France.
- **Abattoir de Pézenas (Hérault) et Mercantour (Alpes-Maritimes) diffusée en juin 2016, commentée par Rémi Gaillard, plus de 6 millions de vues.** C'est peut-être l'enquête qui a été la moins relayée au niveau des médias et paradoxalement la plus diffusée. Rémi Gaillard n'y est clairement pas étranger.
- **Abattoir du Vigeant (Vienne) à l'occasion de l'Aïd El Kebir diffusée en septembre 2016, plus de 300 000 vues.** Cette enquête non planifiée s'est focalisée sur l'abattage des moutons le jour de l'Aïd-el-Kébir, elle a été diffusée le jour même de la publication du rapport de la commission d'enquête. À l'occasion de la sortie de cette enquête, nous avons lancé une pétition pour réclamer l'interdiction de l'abattage sans

étourdissement des animaux, pétition qui a recueilli plus de 60 000 signatures. Nous avons appris dans la presse que les services vétérinaires avaient déjà constaté “des écarts aux règles lors de l’abattage de moutons sans étourdissement préalable”.

- **Abattoir de Limoges (Haute-Vienne) diffusée en novembre 2016, commentée par Vanessa Wagner, plus d’un million de vues.** Pour la première fois, un lanceur d’alerte, Mauricio Garcia Pereira, accepte de témoigner à visage découvert. Les images soulèvent, entre autres, la question de l’abattage des vaches gestantes et montrent des fœtus sur le point de naître, jetés dans des bennes à viscères. Il faut souligner le courage et la détermination de Mauricio sans qui ces images n’auraient jamais pu arriver aux yeux du grand public. La mairie de Limoges s’est engagée à dépenser plusieurs centaines de milliers d’euros pour remplacer le box défectueux d’immobilisation des bovins de l’abattoir. L’abattoir de Limoges est le plus grand abattoir public de France.
- **Abattoir de Houdan (Yvelines), images tournées en décembre 2016 et diffusées en 2017, commentée par Guillaume Meurice, plus d’un million de vues.** Cette enquête a été interrompue par une opération de la gendarmerie. Deux militants de l’association, venus prêter main forte au lanceur d’alerte, ont été interpellés. Une des caméras installée dans une nacelle du puits de CO₂ s’est décrochée (à l’abattoir de Houdan, les cochons sont gazés). En 2017 le procès des militants sera une occasion d’affirmer la légitimité du travail d’enquête.
- **En 2016, nous avons également diffusé les images du Gaec du Perrat, un élevage de 200 000 poules pondeuses situé dans l’Ain** (cf. ci-dessous la campagne poules pondeuses).

Mentionnons aussi la diffusion d’images de poulets égorgés à vif, en toute illégalité, à l’occasion d’un rituel suivi par certaines communautés orthodoxes juives (Kapparot). Ces images ont été filmées dans la cour d’un centre communautaire juif à Marseille. Nous avons écrit au grand rabbin de Marseille et au grand rabbin de France qui se sont désolidarisés de ces pratiques. Nous avons également déposé plainte.

Nous avons également été confronté à d’autres images comme celles de ce cochon retrouvé vivant dans une benne d’équarrissage d’un élevage de Loire-Atlantique ou encore ce bovin équasillé (déchirure des muscles et des tendons de ses pattes arrières) abandonné sur le foirail de Rethel dans les Ardennes. L214 a porté plainte et contribué à rendre publics ces cas isolés au nom des mille autres souffrances cachées des regards.

Le pôle enquête de l’association peut compter sur des bénévoles et des lanceurs d’alerte très courageux sans qui rien ne serait possible. Le pôle enquête peut aussi

compter sur tous les salariés de l’association qui apportent leurs compétences, leur force de travail et tout leur soutien pour que ces rares images de vérité soient vues par le plus grand nombre. C’est cette alchimie qui fait aujourd’hui que des millions de personnes ont pu être confrontées à ce que la filière essaie de tenir bien caché. En 2017, comptez sur nous pour continuer ce travail de dévoilement.

Aujourd’hui, Sébastien, Isis, Mathilde, Stéphane et David composent le pôle enquête.



AGIR POUR LES POULES PONDEUSES

La campagne sur les poules pondeuses s’est concentrée sur un axe : faire supprimer les cages qui représentent pour les poules une des pires formes de l’élevage intensif. En France, 68% des poules pondeuses sont encore enfermées dans des cages.

Nous nous sommes résolument tournés vers les acteurs majeurs : distributeurs, chaînes de restauration collective, fabricants.

En février 2016, nous menons une campagne éclair auprès de Michel & Augustin qui s’engage à ne plus utiliser d’œufs de poules élevées en cage de batterie pour leurs produits.

En avril 2016, première avancée d’envergure : Monoprix annonce la fin des œufs de batterie dans ses rayons pour la totalité des marques. Cela fait suite à la campagne L214 menée quelques années plus tôt et un engagement sur leur marque distributeur pris et appliqué en 2013.

En mai 2016, nous révélons les images des poules pondeuses du GAEC du Perrat. 200 000 poules entassées dans des cages dans un bâtiment sans fenêtres, des cadavres en décomposition, des animaux et des œufs infestés de poux et un sol répugnant où prolifèrent les asticots. Trois ans après la censure de nos premières images du GAEC du Perrat, la situation de cet élevage n’avait pas changé. Il approvisionnait la marque Matines, qui a procédé au retrait de 2 millions d’œufs, et des grandes enseignes de la distribution. Suite à ces images, l’élevage a définitivement fermé.

En juin 2016, nous rencontrons de nouveau Système U et leur annonçons l’intensification de notre campagne pour les convaincre d’abandonner les œufs de batterie. Ils s’engagent en octobre, uniquement sur la marque U.

En juillet, L214 rejoint l’Open Wing Alliance (OWA) suite à la rencontre avec The Humane League (THL) au siège de Sodexo en mai. S’ensuivent des rencontres communes avec des distributeurs et le groupe Elixir entre septembre et novembre : toutes les enseignes de la grande distribution (Super U partiellement) et les 3 leaders de la restauration collective sont aujourd’hui engagés.

Parallèlement aux rencontres avec les acteurs de

l'agroalimentaire, L214 s'est dotée d'un pôle d'e-actions agissant principalement sur les réseaux sociaux : pages Facebook et Twitter des entreprises à encourager. Ce pôle s'est mis en place à l'été 2016 et a permis d'obtenir l'engagement de Système U.

Ce mode d'action nouveau a fait ses preuves rapidement : une e-action coordonnée avec l'OWA adressée à InterContinental Hotels Group a provoqué l'engagement mondial du leader hôtelier en à peine 3 jours. Cora et Match se sont également engagés à modifier leur politique d'approvisionnement suite à ce type d'action.

Pourquoi passer par le marché plutôt que par le législateur ?

Le législateur est plutôt lent et ses décisions suivent un mouvement déjà bien installé. Les entreprises sont sensibles à leur image : montrer au public leur mode d'approvisionnement les met face à leur responsabilité. Ce changement du marché facilite les prises de position politiques. Il est plus facile pour un élu de dire qu'il veut interdire les œufs de batterie dans les supermarchés quand les principaux acteurs se sont déjà engagés à ne plus les commercialiser.

Aujourd'hui, Johanne, Brian et Alexandre consacrent la majorité de leur temps à cette campagne.

LA CAMPAGNE VEGORESTO

L'initiative VegOresto a été lancée en janvier 2015, elle invite les restaurateurs traditionnels à ajouter un menu vegan à leur carte. Pour ce faire, VegOresto lance régulièrement des défis aux chefs des cuisines : «concoctez un menu vegan pour un soir et nous nous occupons de l'organisation». Après le repas, nous leur proposons de rendre pérenne une offre végétale.

VegOresto est aussi un annuaire en ligne qui référence gratuitement les établissements de restauration vegan et vegan-friendly. Notre charte exige qu'une offre complète soit proposée chaque jour (au minimum : une entrée + un plat + un dessert pour la restauration assise).

En septembre 2016, nous avons créé une nouvelle rubrique sur le site internet 'Signalez un restaurant'. Grâce aux 204 signalements déposés, nous avons pu contacter directement des restaurateurs potentiellement éligibles à la charte VegOresto. Un outil pratique qui nous permet d'atteindre des chefs en dehors des défis.

VegOresto a lancé 160 défis en 2016 grâce au travail des ambassadeurs bénévoles soit une centaine de personnes réparties sur 28 villes. À ces occasions, ce sont donc plus de 5 000 repas vegan qui ont été servis. Deux chefs sur trois signent la charte VegOresto à l'issue du repas. Côté référencement en 2016, 430 établissements (+ de 8 par semaine) de restauration (dont 5 chaînes : IKEA, Pita

Pit, Cojean, EXKI, Amorino) ont signé notre charte.

Le site internet www.vegoresto.fr est fréquenté chaque mois par en moyenne 21 000 utilisateurs. Sur chaque fiche de restaurant, il est possible de laisser un commentaire et une note : 800 avis ont été déposés en 2016.

La page Facebook et le compte Instagram ont été lancés respectivement au mois de mars (en décembre 2016, la page Facebook comptait 16 709 followers) et en juillet (en décembre le compte Instagram comptait 1 579 abonnés). L'équipe de VegOresto s'est rendue au SIAL (salon international de l'alimentation) en octobre afin de rencontrer des fabricants et distributeurs de produits vegan et d'entrer en contact avec de potentiels fournisseurs pour les restaurateurs.

Au mois de mai 2016, L214 a embauché Laurie qui consacre 80% de son temps à cette campagne. Bérénice, présente depuis son lancement, y passe 50% de son temps. Aujourd'hui, l'équipe compte également Flora qui a rejoint VegOresto en mars 2017, à temps plein.

LA CAMPAGNE VEGAN PRATIQUE

Début juin 2016, L214 a mis en ligne un nouveau site : vegan-pratique.fr

L'objectif de Vegan Pratique est de rendre l'alimentation vegan accessible au plus grand nombre. Ce site s'inscrit donc aux côtés de VegOresto, et ces campagnes constituent des solutions concrètes proposées par L214 afin de sortir de l'exploitation animale. Vegan Pratique est un site informatif, qui est l'aboutissement d'un travail conséquent de recherches et de rédaction mené sur plusieurs années.

Vegan Pratique constitue aujourd'hui un outil au service des professionnels de la santé, des particuliers, des collectivités et de toute personne intéressée par la question animale, la nutrition et la santé.

Vegan Pratique s'articule autour de 5 grands axes :

- **nutrition** : une information documentée et complète sur l'alimentation vegan, tout en étant accessible à tous. Cette partie nutrition répond à 3 questions : pourquoi certains nutriments sont-ils importants ? Combien doit-on en prendre ? Où peut-on les trouver de façon fiable dans une alimentation vegan ? Pour répondre à ces questions, Vegan Pratique s'appuie de façon objective sur les dernières études scientifiques internationales et les recommandations nutritionnelles officielles de nombreux pays, qui affirment qu'une alimentation végétale bien menée est adaptée et bénéfique pour tous et à tous les âges de la vie. Vegan Pratique a été relu par des professionnels de santé compétents (médecins et diététiciens) adhérents de l'APSARes ;
- **conseils pratiques** : des informations et

des astuces pour un passage en douceur vers le véganisme ;

- **conseils culinaires** : comment remplacer les produits laitiers, les œufs, la viande et les poissons, découvrir de nouveaux aliments (tofu, protéines de soja texturées...), apprivoiser les légumes et les légumineuses, des fiches thématiques (par exemple, pour les repas de fêtes) ;
- **recettes** : fin 2016, le site comptait déjà 188 recettes traditionnelles, innovantes, faciles ou gastronomiques (105 recettes lors de la mise en ligne). Les recettes sont gracieusement proposées par une vingtaine de blogueuses et blogueurs, que nous remercions ici chaleureusement pour leur contribution ;
- **et, bien sûr, des informations sur les 4 bonnes raisons de faire le choix vegan** : animaux, environnement, santé, humains.

Afin de toucher le maximum de personnes, une attention particulière a été accordée à la présentation générale et au style rédactionnel, avec plus de 300 photos et des textes aérés, présentés sous forme de courts paragraphes afin de fluidifier la lecture.

Au cours de l'année 2016, du contenu a régulièrement été ajouté à Vegan Pratique : pages thématiques sur la laine, la fourrure, le cuir, les produits animaux cachés, les cosmétiques testés, des recettes, etc. Le contenu du site est également tenu à jour, notamment en fonction des avancées scientifiques en ce qui concerne la nutrition.

Vegan Pratique se prolonge également :

- **par son tableau nutritionnel**, édité à 5 000 exemplaires en décembre 2016 et diffusé sur la boutique en ligne de L214, les Vegan Place, les salons...
- **par des conférences dans différentes villes de France** :
 - Lyon, Université Lyon 2, novembre 2016 : "Pourquoi et comment aller vers une alimentation végétale"
 - Lille, octobre 2016 : "Sport et véganisme"
 - Lille, décembre 2016 : "Pourquoi et comment aller vers une alimentation végétale"

Fréquentation

Depuis sa sortie, Vegan Pratique connaît une fréquentation en constante augmentation. Des pics sont observés en lien avec les sorties d'enquêtes (qui renvoient vers Vegan Pratique en tant que solution à l'exploitation des animaux) ou lors de la mise en ligne de certaines pages (la page thématique pour des fêtes sans cruauté a été visitée 26 000 fois pour les fêtes de fin d'année).

Perspectives

Courant 2017, du contenu sera ajouté à Vegan Pratique : conseils, astuces, recettes, etc. Vegan Pratique se prolongera également à travers le Veggie Challenge, qui sera un accompagnement individuel et gratuit vers le

véganisme via des lettres d'information envoyées pendant 21 jours par e-mail.

Clem et Stanislas consacrent une majorité de leur temps à ce pôle, Patricia s'occupe particulièrement de la partie recettes.

PÔLE INSTITUTIONS

Animation du site Politique & animaux par L214

Depuis 2012 l'observatoire Politique & animaux rend compte de l'action des personnalités et partis politiques en lien avec la question animale. Il entend ainsi notamment contribuer à l'une des missions de L214 : stimuler le débat public sur la place des animaux dans notre société.

Grâce à l'action de lanceurs d'alertes signalant des prises de positions et de bénévoles, le site publie aujourd'hui plus de 4 300 prises de position, individuelles ou collectives, contribuant à évaluer le positionnement de plus de 2 000 personnalités politiques sur la question animale (dont la quasi totalité des parlementaires). En 2017, le noyau de contributeurs permanents (Thierry et Samuel) s'agrandit avec la venue de Patrice, et bientôt de Lina.

Dans l'objectif d'engager les citoyens et les élus dans la mise en œuvre d'une démarche de progrès à l'égard des animaux, Politique & animaux s'efforce de proposer et d'améliorer diverses entrées, niveaux de lecture et utilisations possibles de l'information qui y est recensée :

- publier de l'information sur le site Politique & animaux (483 947 vues en 2016), sur Facebook (plus de 16 000 abonnés) ou via la newsletter (près de 4 000 inscrits) les actions d'élus afin d'inciter à les encourager à agir davantage pour les animaux (déclaration, dépôts d'amendements ou de propositions de loi, votes...). Un "algorithme didactique" a été mis en place pour visualiser facilement le calcul des notes thématiques et globales d'une personnalité politique (complété en 2017 par un dispositif équivalent pour visualiser le calcul des notes d'un parti). En cours depuis début 2017 : amélioration de la portabilité du site sur mobile, création d'un compte Twitter @Pol_Animaux à l'occasion des campagnes présidentielle et législatives (la page spéciale "Présidentielle" du site P&A a totalisé presque 300 000 vues pendant le mois précédent le premier tour). En projet : faciliter l'interaction simultanée avec l'ensemble des auteurs d'une prise de position.
- classer les prises de positions des acteurs politiques afin de faciliter le travail avec des élus pour des responsables associatifs du plaidoyer, des militants politiques souhaitant porter la condition animale au sein de leur parti...)

Le travail d'amélioration du site à cet égard commencé en 2016 se poursuit en 2017 : réécriture des textes présentant les thèmes et le site, création de nouveaux pictogrammes pour les thèmes, nouveau thème en projet ("mer & pisciculture"), réflexion générale sur l'ergonomie du site et sa refonte graphique et mise en place de nouvelles fonctionnalités de comparaison de personnalités politiques.

- relayer des campagnes de la société civile à l'attention de responsables politiques (arrêtés municipaux sur les cirques détenant des animaux, questionnaires aux candidats à l'élection présidentielle...). Pour 2017, il est prévu de développer une page consacrée aux actions citoyennes et de communiquer davantage vers les associations locales et la presse locale.
- travailler en lien avec les autres campagnes ainsi que les enquêtes de L214 afin de leur donner une dimension institutionnelle. etc.

Participation de L214 au collectif AnimalPolitique

En janvier 2016, à l'initiative des députées Geneviève Gaillard et Laurence Abeille, toutes deux membres du Groupes d'études Protection des animaux, une réunion entre 27 organisations de protection animale est organisée à l'Assemblée nationale. Ces associations et fondations créent ensuite le collectif AnimalPolitique dans la perspective de « mettre la question animale au cœur des préoccupations politiques » pour les échéances électorales de 2017.

Cette dynamique donne lieu à un colloque à l'Assemblée nationale le 2 juin 2016 ainsi qu'à l'élaboration commune d'un manifeste de 30 propositions « concrètes, réalistes et applicables immédiatement » présenté lors d'une conférence de presse le 22 novembre, en présence de personnalités connues pour leur engagement en faveur des animaux : Matthieu Ricard, Franz-Olivier Giesbert, Allain Bougrain-Dubourg...

En 2017, le collectif poursuit son action : par la sollicitation des candidats à l'élection présidentielle au sujet des propositions du manifeste, par la commande d'un sondage sur les Français et la cause animale (80% la jugent importante), par la réflexion sur l'organisation et la pérennisation de son action pour l'avenir.

Développement du pôle institutions

Afin de pouvoir consacrer davantage de temps au site Politique & animaux ainsi qu'au développement des actions de L214 en direction des élus et acteurs politiques, Samuel est devenu salarié en septembre 2016.

Un recrutement a été envisagé afin de prêter renfort pour les échéances électorales de 2017 (Sylvain a depuis rejoint l'équipe du Pôle institutions et poursuit aussi un travail plus général sur les politiques publiques de végétalisation de l'alimentation).

ACTIONS DE RUE

Les actions dans la rue sont une composante importante du travail de L214. Happenings, manifestations, comptoirs d'informations, dégustations, free-hugs, actions écrans, distributions de tracts, participations aux salons ou à des débats, des projections, des conférences. Les actions initiées par L214 ou auxquelles L214 participe représentent 10 actions par semaine en moyenne. Ces actions peuvent avoir lieu grâce à des centaines de bénévoles répartis dans toute la France, avec des groupes particulièrement actifs dans certaines villes. Fin 2016, nous avons décidé de renforcer le réseau : les groupes locaux sont officiellement des groupes L214, avec des organisateurs référents, du matériel à disposition et des coordinateurs pour les soutenir. C'est ainsi qu'en novembre, Olivier a rejoint Isis pour coordonner ce réseau grandissant. Aujourd'hui, le Rézo compte 40 groupes locaux, et commence à s'étendre jusque dans les territoires d'outre-mer.

L'objectif en 2017 : renforcer le réseau et proposer au moins une action coordonnée chaque mois.

Aujourd'hui, ce pôle très actif est mené par Olivier, Camille et Sébastien C.



MARCHE POUR LA FERMETURE DES ABATTOIRS

En 2016, cette marche a rassemblé entre 2 500 et 2 800 personnes. Plus d'une quarantaine de stands étaient présent au village associatif, nous avons aussi eu la chance d'avoir un espace avec les lunettes 360° animé par Thomas, d'Animal Equality.

Plus d'une cinquantaine de bénévoles ont permis que cette manifestation se déroule dans de bonnes conditions.

Comme chaque année, elle a permis de dégager une belle énergie pour continuer les actions.

En 2017, Barbara rejoint l'équipe pour, entre autres, gérer l'organisation de cet événement.

EN TRANSVERSAL

GARDONS LE CONTACT !

L214 est présente sur plusieurs réseaux sociaux et utilise de nombreux moyens de communication.

Sur **Facebook**, la barre des 600 000 followers a été franchie en décembre 2016 (contre 370 000 fin 2015). Les publications sont suivies, la communauté est très réactive : elle commente, elle like, elle partage. C'est une page vivante avec plusieurs posts par jour.

Sur **Twitter**, aujourd'hui plus de 38 000 comptes sont abonnés aux publications de L214.

En 2017, nous comptons rendre le compte **Instagram** plus vivant.

Xavier rejoint l'équipe pour se consacrer à ces tâches.

Nous avons envoyé en 2016, 89 **communiqués de presse** : 53 locaux, 34 nationaux, et 2 internationaux. **Les retours dans la presse** sont supérieurs à 700 passages (tous médias confondus).

Nous avons également envoyé plus d'une centaine de **lettres d'info** (48 en national, 63 en local, auxquelles il faut ajouter l'agenda hebdomadaire). Les abonnés sont aujourd'hui 320 000.

Chaque année, nous publions 3 **L214Mag**. Sur 2016, ils ont été édités à 144 000 exemplaires (34 000 Mag17, 50 000 Mag18 et 60 000 Mag19).

Les vidéos. Les vidéos diffusées par L214 comptabilisent un grand nombre de vues.

Sur 2016, la plus vue a été celle des abattoirs du Mercantour et de Pézenas, commentée par Rémi Gaillard avec un total de plus de 6 millions de vues (via L214 et Rémi Gaillard). Grosso modo, les autres vidéos d'enquêtes comptent chacune plus d'1 million de vues.

Les vidéos de moments paisibles ou intrigants sont très suivies et partagées avec des vues allant aussi jusqu'au million. À noter que la vidéo d'annonce de la Marche pour la fermeture des abattoirs a été visionnée presque 1 million de fois.

En tout, nous avons réalisé 46 vidéos dont 28 sur les

enquêtes (vidéos principales et secondaires).

Élodie, en charge des vidéos, a continué de se former, particulièrement sur After Effect. Elle a aussi bénéficié de l'aide de Jérémy, Sylvain et Vincent de Barjabulle, jeune entreprise spécialisée dans la conception de vidéos. Côté son, nous avons encore pu compter sur le talent de Nicolas et l'accueil de Pierre-Yves dans leur studio d'enregistrement.

Les sites. Le site L214.com a été visité près de 3 millions de fois ! (5 millions de pages vues). 50 % de plus que l'année précédente. Les autres sites de l'association, bien qu'étant moins vus, ont diffusé leur contenus à des centaines de milliers de personnes.

En 2016 :

Site	Nombre de visites	Nombre de visiteurs	Nombre pages vues
L214.com	3 068 142	2 293 597	5 109 904
blog.l214.com	566 158	446 460	653 573
boutique.l214.com	153 638	105 215	866 620
politique-animaux.fr	158 953	119 028	483 947
vegoresto.fr	275 690	201 611	756 457
viande.Info	115 094	87 366	221 089
animaux.l214.com	50 661	41857	338971
vegan-pratique.fr (à partir du 14 juin !)	309 216	214 486	1 057 600

Les sites des enquêtes :

- **le-vigan** 377 888 vues
- **limoges** 329 767 vues
- **mauleon** 310 037 vues
- **moutons-aid-el-kebir** 69 161 vues
- **pezenas-mercantour** 192 442 vues
- **oeuf-poules-pondeuses** 150 656 vues

DU CÔTÉ DU WEB

Le web est une ressource importante de L214. Notre communication publique passe par le web, tout comme notre communication interne, étant donné que nous sommes en télétravail. Nous avons besoin d'outils qui nous permettent de communiquer et de partager des informations facilement, rapidement et de façon sécurisée.

L'équipe web est sollicitée pour beaucoup de projets mais a aussi pour tâche l'entretien des serveurs et leur mise à jour (invisible pour les visiteurs mais indispensable pour la stabilité et la sécurité).

Aujourd'hui, L214 c'est 13 sites internet : L214.com, blog.L214.com, boutique.L214.com, stop-foie-gras.com, viande.info, politique-animaux.fr, animaux.L214.com, don.L214.com, fermons-les-abattoirs.org, lait-vache.info, pense-bete.org, vegoresto.fr, vegan-pratique.fr et une dizaine de sites d'enquête.

L214 grandissant, le nombre de sollicitations de l'équipe web s'agrandit aussi. Il nous faudra renforcer ce pôle en 2017 avec des compétences diverses (développeurs, intégrateurs, administrateurs systèmes, webdesigners).

Aujourd'hui, Florent O., Raphaël, Nicolas ont été rejoints par Florent V., Myriam, Vincent.



DU CÔTÉ DE LA BOUTIQUE

Notre boutique en ligne continue de se développer fortement en 2016.

De plus en plus de nouveautés avec 2 nouveaux t-shirts (Tous égaux et Fermons les abattoirs), des maillots de sport Vegan Runner, l'arrivée des sweats, 6 nouveaux badges (série Pig, Cow, etc. + Fermons les abattoirs), 5 nouveaux autocollants, 19 nouveautés en livres (mais suppression de plus anciens) ainsi que des mises à jour ou des sorties de nouveaux tracts.

Sur l'année 2016, l'équipe boutique a dû traiter 8 500 commandes dont 317 pour le réseau des actions. Gros pic en fin d'année (2 900 commandes sur fin novembre-début décembre) et augmentation des commandes à chaque sortie d'enquête.

L'exposition réalisée l'an dernier a été affichée dans 5 lycées, 1 maison familiale, lors de 5 festivals, 2 conférences et lors des Vegan Place.

Aujourd'hui, la boutique de L214 tourne grâce à la présence de Claire, Merry et Caroline.

DU CÔTÉ DE LA JUSTICE

Toujours de nombreuses procédures en cours.

Dans les plaintes déposées par L214, beaucoup sont encore en cours d'instruction (notamment celles concernant les abattoirs) sauf celle concernant l'abattoir du Vigan, jugée en mars dernier. L'employé filmé en train de s'amuser à électrocuter des moutons et projetant violemment des animaux contre des barrières a été condamné à une interdiction d'exercer dans un abattoir pendant 5 ans. Il s'est vu aussi condamné à 8 mois de prison avec sursis et à une amende de 2 000€ pour 17 contraventions. La communauté de communes exploitant l'abattoir a été reconnue coupable de 5 contraventions pour un montant de 3 750 €. Reste à déterminer la responsabilité des services vétérinaires qui ne peut être jugée que devant un tribunal administratif : à suivre.

L'abattoir de Vannes a également été condamné pour privation de nourriture ou d'abreuvement, privation de soin à un animal et mauvais traitement suite à un bovin laissé un week-end sans soin dans la cour de l'abattoir alors qu'il avait le bassin fracturé, décision confirmée en appel.

Les affaires Soulard, Boclaud, Paysan Vosgiens / Lambert, CNPO sont toujours en cours.

Les dommages et intérêts demandés sont importants. L'association doit provisionner 866 000€ à la fin de l'année 2016.

Nos deux avocates, Caroline Lanty et Hélène Thouy, se dévouent sans compter pour défendre les animaux et l'association. Chaleureux merci à elles..



DU CÔTÉ ADMINISTRATIF

Vivien est entré dans l'équipe en septembre 2016, aujourd'hui rejoint par Coralie et Célia. Ensemble, ils assurent la gestion administrative et financière. Un apport précieux qui permet au reste de l'équipe de se consacrer aux autres tâches.

BILAN FINANCIER

Vous trouverez en annexes le bilan comptable établi par le cabinet Albrizio & Associés, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, Henri Devic.

Les principaux enseignements des comptes annuels 2016 sont les suivants :

- Le montant des dons reçus a été multiplié par 6 en deux ans (2,7M€ en 2016 contre 0,4M€ en 2014), en lien avec l'évolution du nombre d'adhérent-e-s (25 237 contre 4 374).
- L'augmentation significative des dons, qui a débuté en octobre 2015 après la révélation de l'enquête à l'abattoir d'Alès, se traduit notamment par un pic en fin d'année : 40% des dons reçus en 2016 l'ont été lors des deux derniers mois, soit 0,8M€ sur le seul mois de décembre.
- Ces ressources nouvelles ont permis à l'association d'intensifier ses actions (multiplication des enquêtes ; développement des campagnes Poules pondeuses et VegOresto ; renforcement du réseau de groupes locaux pour les actions de rue...) et d'élargir la surface de ses interventions (création du pôle Institutions et du site vegan-pratique.fr, plus forte présence médiatique...).
- La croissance rapide des dons, et plus encore leur concentration en toute fin d'année, entraîne toutefois un décalage temporel entre les rentrées d'argent et l'engagement de dépenses nouvelles. C'est ce qui explique l'existence d'un résultat comptable de 1,0M€ en 2016 -- que nous proposons d'affecter au fonds associatif comme c'est l'usage.

PROCHAINE ÉTAPE : LA CONSOLIDATION !

Jusqu'à maintenant, l'augmentation des ressources de l'association a été quasi-exclusivement allouée au développement des activités de l'association, dans toutes ses dimensions (enquêtes, campagnes, actions de rue,

etc.). L'accroissement rapide de sa taille -- le nombre de salarié-e-s a doublé lors des 9 derniers mois -- s'est fait réalisé aux dépens de son organisation.

Afin de garantir sa pérennité, l'association doit désormais passer par une étape de consolidation de ses structures. Les besoins prioritaires que nous avons identifiés sont les suivants (en nombre de recrutements) :

- Pôle informatique : 5 (sites, CRM, outils de communication interne, etc.)
- Campagnes : 4 (documentation, Vegan Pratique, réseaux sociaux, référencement)
- Fonctions support : 2 (direction, gestion administrative & financière)
- "Boutique" : 1 (simplification de la gestion des stocks)
- Collecte de fonds : 1 (création d'un poste dédié)

Par ailleurs, nous souhaitons créer un pôle éducation afin notamment d'aborder la question animale en milieu scolaire (du primaire à l'université) ou extra-scolaire, avec 1 salarié-e dans un premier temps.

BUDGET 2017

En 2017, la forte croissance des dons enregistrée les années précédentes semble se réduire : le montant des dons reçus entre février et mai 2017 est en hausse de seulement 5% par rapport à la même période de l'année passée.

Nous avons retenu une hypothèse de maintien de cette tendance (+5% vs 2016) jusqu'à la fin de l'année, ce qui porterait à 3,0M€ le total de dons reçus en 2017.

Compte tenu des 14 embauches évoquées précédemment, les dépenses hors rémunération des salarié-e-s ne devraient pas augmenter de plus de 0,4M€ par rapport à 2016 pour atteindre un résultat comptable à l'équilibre.

À VENIR

UN LIVRE

Les éditions Arthaud demandent depuis 3 ans à L214 d'écrire un livre sur l'association, les membres qui la composent et ses actions. Ce sera chose faite en octobre grâce à Jean-Baptiste Del Amo qui a relevé ce véritable défi. Merci à lui et à Valérie Dumeige, notre éditrice.

UN GRAPHISTE

Besoin présent depuis longtemps, 2017 est l'année où un graphiste fait son entrée dans L214. Jonathan rejoint l'équipe.

DÉVELOPPEMENT DE L'ASSO

La croissance de l'association est exponentielle depuis ses débuts. 2016 a été une année particulièrement forte. Aujourd'hui, nous souhaitons renforcer l'action de L214. Pour cela, il nous faut adapter la structure de l'association à son développement : c'est un de nos plus grands défis pour 2017.

Nous souhaitons également développer ou renforcer des campagnes :

- favoriser la généralisation des alternatives végétales en restauration hors domicile notamment via notre campagne VegOresto,
- renforcer notre campagne contre l'élevage des poules pondeuses en cage,
- renforcer les pôles qui en ont besoin (web, enquêtes, poules, administratif).

Nous souhaitons également lancer de nouveaux projets :

- créer un département « jeunesse » afin notamment d'aborder la question animale en milieu scolaire (du primaire à l'université) ou extra-scolaire.
- agir pour les poulets. La consommation de viande d'animaux de boucherie baisse, mais pas celle des poulets notamment.
- agir pour le développement des alternatives en restauration collective publique et privée.



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

L214

Association loi de 1901

Siège social : 4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Association L214

**4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM**

SOMMAIRE

Rapport général du Commissaire aux comptes	02	à	04
Comptes annuels arrêtés au 31/12/2016	05	à	20
Rapport spécial sur les conventions règlementées	22	à	23

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association L214, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles j'ai procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Clermont l'Hérault le 10 juin 2017.

Henri DEVIC

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier*

L214

Association loi de 1901

Siège social : 4 Rue du Soleil

67204 ACHENHEIM

**COMPTES ANNUELS
ARRETES au 31/12/2016**

ASSOCIATION L214

Bilan Association

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	31 912	9 504	22 409	0,81	9 424	0,93
Autres immobilisations corporelles	28 240	16 964	11 276	0,41	5 478	0,54
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 810		3 810	0,14	2 850	0,28
TOTAL (I)	63 962	26 467	37 495	1,35	17 752	1,75
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	34 328		34 328	1,24	35 519	3,49
Avances & acomptes versés sur commandes					786	0,08
Créances usagers et comptes rattachés	1 680		1 680	0,06		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	534		534	0,02	468	0,05
. Personnel						
. Organismes sociaux	17 196		17 196	0,62		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	497		497	0,02	117	0,01
. Autres	1 326		1 326	0,05	553	0,05
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 670 310		2 670 310	96,32	948 573	93,31
Charges constatées d'avance	8 989		8 989	0,32	12 853	1,26
TOTAL (II)	2 734 860		2 734 860	98,65	998 870	98,25
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	2 798 822	26 467	2 772 355	100,00	1 016 622	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	726 946	26,22	110 655	10,88
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	1 034 722	37,32	616 291	60,62
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	1 761 667	63,54	726 946	71,51
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	866 000	31,24	216 950	21,34
TOTAL (II)	866 000	31,24	216 950	21,34
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	960	0,03		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	44 923	1,62	25 823	2,54
Autres	98 805	3,56	46 904	4,61
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	144 687	5,22	72 726	7,15
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	2 772 355	100,00	1 016 622	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	184 145		184 145	84,93	126 843	93,87	57 302	45,18	
Production vendue de biens									
Prestations de services	32 666		32 666	15,07	8 289	6,13	24 377	294,09	
Montants nets produits d'expl.	216 811		216 811	100,00	135 131	100,00	81 680	60,45	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			28 477	13,13	28 551	21,13	-74	-0,25	
Cotisations			349 845	161,36	165 877	122,75	183 968	110,91	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			2 333 331	N/S	913 502	676,01	1 419 829	155,43	
Reprise sur provisions, dépréciations					878	0,65	-878	-100,00	
Transfert de charges									
Sous-total des autres produits d'exploitation			2 711 653	N/S	1 108 808	820,54	1 602 845	144,56	
Total des produits d'exploitation (I)			2 928 464	N/S	1 243 939	920,54	1 684 525	135,42	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			2 834	1,31	2 287	1,69	547	23,92	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			2 834	1,31	2 287	1,69	547	23,92	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			10 945	5,05	4 213	3,12	6 732	159,79	
Sur opérations en capital			600	0,28			600	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges			9 300	4,29	69 890	51,72	-60 590	-86,68	
Total des produits exceptionnels (IV)			20 845	9,61	74 103	54,84	-53 258	-71,86	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 952 142	N/S	1 320 329	977,07	1 631 813	123,59	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL									
			2 952 142	N/S	1 320 329	977,07	1 631 813	123,59	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			187 824	86,63	79 167	58,59	108 657	137,25	
Variations stocks de marchandises			1 191	0,55	4 795	3,55	-3 604	-75,15	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			9 393	4,33	7 496	5,55	1 897	25,31	
Services extérieurs			60 301	27,81	31 544	23,34	28 757	91,16	
Autres services extérieurs			467 538	215,64	296 611	219,50	170 927	57,63	
Impôts, taxes et versements assimilés			9 661	4,46	2 965	2,19	6 696	225,83	
Salaires et traitements			380 591	175,54	206 135	152,54	174 456	84,63	
Charges sociales			121 592	56,08	33 415	24,73	88 177	263,88	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	13 301	6,13	6 717	4,97	6 584	98,02
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	765	0,35			765	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	1 252 158	577,53	668 845	494,96	583 313	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	1 750	0,81	12 369	9,15	-10 619	-85,84
Sur opérations en capital	4 709	2,17			4 709	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	658 350	303,65	22 450	16,61	635 900	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	664 809	306,63	34 819	25,77	629 990	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	454	0,21	374	0,28	80	21,39
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 917 421	884,37	704 038	521,00	1 213 383	172,35
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	1 034 722	477,25	616 291	456,07	418 431	67,90
TOTAL GENERAL	2 952 142	N/S	1 320 329	977,07	1 631 813	123,59
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	220 099		161 815			
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	220 099		161 815			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole	220 099		161 815			
TOTAL	220 099		161 815			

ASSOCIATION L214

Annexes Associations 2017

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 772 354,86 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 034 721,84 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/05/2017 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.3 - Stocks :**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.2.4 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.5 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.6 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le montant n'ayant pas été considéré comme significatif, il ne fait pas l'objet d'une information en annexe.

2.2.7 - Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	32 976	36 192	9 016	60 152
Immobilisations financières	2 850	1 560	600	3 810
TOTAL	35 826	37 752	9 616	63 962

3.2 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	1 680
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	1 326
TOTAL	3 006

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré	110 655			110 655
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	110 655			110 655
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	110 655			110 655

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débitéur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		616 291
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		616 291

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	960	960		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	44 923	44 923		
Dettes fiscales & sociales	98 805	98 805		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	144 687	144 687		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	960
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	30 252
Dettes fiscales & sociales	52 618
Autres dettes	
TOTAL	83 830

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	600
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	
Sur opération de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	4 709
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Total		

6.2 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

6.3 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non Cadres	25	
TOTAL	25	0

6.4 - Nature et évaluation des contributions volontaires

Des contributions en travail : bénévolat, personnel mis à disposition, temps non rémunéré consacré à la gestion de l'association par les membres de l'association ; 13888 heures en 2015 à 13k€ contre 16860 heures en 2016 à 16k€

6.5 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4698euros.



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L214

Association loi de 1901

Siège social : 4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Association L214

**4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2016



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux adhérents,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il m'appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

I – Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée :

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée aux cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Clermont l'Hérault le 10 juin 2017.

Henri DEVIC

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier*